

<http://www.snetap-fsu.fr/BRECI-probleme-de-gestion-des.html>



BRECI : problème de gestion des animateurs de réseaux

- Les Dossiers - Vie internationale -

Date de mise en ligne : mardi 8 décembre 2015

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE AVEC LE [BRECI](#)

OBJET : gestion des animateurs de réseaux suite aux problèmes rencontrés par un agent.

Présents : T.Arenzana et L.Dautraix SNETAP [FSU](#)

C. Kao, B.Wybrecht, G.Ruiz [DGER](#) / [BRECI](#)

Le SNETAP FSU a souhaité rencontré les membres du BRECI pour attirer l'attention sur la situation d'un animateur de réseaux dont les fonctions d'animation ont été retirées sans explications circonstanciées et par téléphone, entraînant la démission de l'agent.

Avant cette rencontre, plusieurs contacts ont été pris entre le SNETAP FSU et le BRECI pour trouver une issue positive. En vain. A ces occasions, le SNETAP FSU avait demandé qu'un écrit circonstancié soit adressé à l'agent, écrit expliquant les raisons de la non reconduction de sa décharge. Cette demande a été rejetée par la DGER et le BRECI .

A noter aussi que plusieurs animateurs de réseaux ont démissionné durant l'année 2014/2015.

A l'occasion de la rencontre, le SNETAP FSU a mis en avant plusieurs dysfonctionnements du service du BRECI :

- le moyen de communication utilisé pour congédier l'agent (un appel téléphonique)
- aucun élément circonstancié expliquant la non reconduction au regard de la lettre de mission
- aucune évaluation formelle du travail attendu dans le cadre de la mission

Point 1

4 démissions d'animateurs en 2014/2015

- pas de lettre administrative mettant fin à la mission
- mauvaise gestion du calendrier : la note de service de renouvellement de candidature pour les animations de réseaux est parue avant même que les personnes concernées aient signé leur lettre de démission.
- les directeurs d'[EPLEFPA](#) qui établissent les emplois du temps n'ont reçu aucune information sur la non reconduction des missions.

Sur ces différents dysfonctionnements, la DGER/BRECI n'a pas eu de réponse précise si ce n'est « il s'agit de problèmes entre agent et le bureau. L'analyse n'est pas convergente entre l'attente de l'agent et celle du BRECI ».

De plus, le BRECI ne veut pas s'engager dans la rédaction d'un écrit circonstancié comme demandé et indique qu'il prendra l'avis de Mme la DGER .

Sur le nombre de démissions durant l'année : « il faut s'interroger et analyser cela »

Sur ce premier point, le SNETAP FSU ne peut que déplorer l'attitude du BRECI et craint que cette gestion ne nuise à

l'image du bureau de la coopération internationale.

Point 2 : problème des décharges des animateurs qui sont à récupérer

le SNETAP FSU fait état de situations remontées de [régions](#) où l'on demande aux chargés de missions de récupérer les heures de décharge en rattrapant les cours non dispensés pour cause de mission.

Nous contestons cette manière de faire, contraire à la réglementation. Sur ce point, le BRECI demande de faire remonter ces dysfonctionnements à leur service.

Point 3 : note de service sur les bourses individuelles pour mobilité

le SNETAP FSU fait remarquer le retard pris pour la diffusion de la note de service, retard qui a occasionné beaucoup de questionnements sur la conférence et des problèmes de gestion administrative des dossiers.

Le SNETAP FSU met en avant les problèmes de communication du BRECI .

En effet, une note expliquant le retard aurait du être diffusée aux [SRFD](#) et aux chefs d'établissements.

Point 4 : note de service sécurité

le BRECI informe que la nouvelle note de service sécurité donne un cadre, en conformité avec les services du MAE et service sécurité du [MAAF](#) .

Elle vise aussi à responsabiliser les établissements.Elle clarifie les différentes autorités : autorité administrative:SRFD, responsabilité juridique : EPLEFPA.

Le SNETAP FSU signale la différence de traitement de la situation entre les établissements publics et les MFR.

En effet, des MFR continuent d'envoyer des élèves dans des pays « non autorisés ».

Cette situation ne peut pas s'entendre ni d'un point de vue pédagogique , ni d'un point de vue sécuritaire.

Le BRECI précise que les MFR sont destinataires des mêmes notes et recommandations mais que leur statut leur permet toute autonomie.

Conclusion :

pour le SNETAP FSU cette rencontre n'a pas été à la hauteur de nos attentes.

Nous continuerons de suivre avec attention la gestion des animateurs de réseaux.